

Voyager à vélo

Vous voilà à deux coups de pédales de partir sur l'un de nos voyages à vélo !

Vous trouverez ci-dessous toutes les informations relatives à la location des vélos (uniquement pour les personnes ayant loué les vélos avec Chamina Voyages).

1. LES VÉLOS

a. Vélos de location (en cas de location avec Chamina Voyages)

Les vélos VTC / VTT mis à disposition sont de marque Arcade (ou de marque/modèle équivalent le cas échéant)

VTC modèle Escape / VTT modèle XK27

Cadre Alu, dérailleurs Shimano 21 vitesses, suspension avant, selle Royal Free Way, freins VBreak, pneus anti-crevaison



Les vélos à Assistance électrique mis à disposition sont de marque Arcade (ou de marque/modèle équivalent le cas échéant)

VAE : VTC modèle Vitality / VVT modèle Brooklyn

Cadre Alu, moteur 36V Altus, autonomie 100 km, suspension avant, selle Royal Free Way, freins à disque, pneus anti-crevaison



b. Accessoires complémentaires

Chaque vélo de location est fourni avec un casque, un anti-vol, un kit de réparation comprenant 1 jeu de clés Allen, 1 pompe, 2 démontes pneus

c. Comment se passe la livraison des vélos ?

Les vélos de location sont à prendre directement à la boutique de notre partenaire à Toulouse le matin du jour du départ sur l'itinéraire.

En fin de séjour, restitution des vélos après votre dernière randonnée à la boutique de notre partenaire à Béziers.

Les coordonnées de notre partenaire sont sur vos documents de voyage.

d. Est-ce que je peux utiliser mon vélo personnel ?

Oui. Pour réaliser ce voyage, nous conseillons un vélo de type VTC (vélo tout chemin) ou VTT (Vélo tout terrain), équipé de pneus suffisamment solides pour résister aux crevaisons, et crantés pour les portions du bord du canal en terre.

Mais attention, il vous faut bien prévoir l'organisation et le coût du retour au point de départ, ou une récupération à l'arrivée.

2. HÉBERGEMENT

a. Où garer mon vélo ?

Chaque hébergement a son propre fonctionnement. Nous vous conseillons de **vous renseigner auprès de l'accueil de votre hébergement**, à votre arrivée, pour connaître leur fonctionnement et recommandations. La plupart d'entre eux dispose d'un petit local dédié, mais ce n'est pas systématique. Parfois une cour, un garage ... Nous vous transmettons également dans un second document toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo. **Attention, les vélos ne sont pas autorisés en chambre.**

b. Comment recharger la batterie de mon vélo électrique ?

Si vous utilisez un vélo électrique, **renseignez-vous auprès de l'accueil de votre hébergement** pour les modalités de recharge (endroit avec prises dédiées, possibilité de recharger en chambre ...) **Ne laissez jamais tomber une batterie (le cas échéant, prévenir immédiatement le loueur).**

3. SÉCURITÉ ET ASSURANCE

Nous joignons à votre dossier de voyage des recommandations pour bien garer votre vélo. **Si après lecture de ce document, il vous reste encore quelques questions, vous pouvez contacter [notre équipe](#).**

a. Que faire en cas de crevaison ?

Vous serez équipé d'un kit de réparation pour réparer les petites crevaisons en toute autonomie.

b. Que faire en cas de panne plus importante ?

Pour un problème plus important, **nos partenaires loueurs seront à votre disposition pour vous aider**. Il vous faudra appeler les numéros utiles indiqués sur votre documentation de voyage.

En fonction de la situation, soit votre vélo sera réparé, soit vous en aurez un de remplacement.

Attention, selon le dépannage à effectuer, le loueur pourra vous aider par téléphone à réparer, vous orienter vers un réparateur ou se déplacer si problème très important. Les pièces et indemnités kilométriques de déplacement pour l'intervention seront à régler sur place directement.

c. Que faire en cas de vol ?

Si vous suivez toutes nos recommandations pour bien garer votre vélo, il y a peu de chance pour que vous vous le fassiez voler.

Si toutefois, cela vous arrive, il faudra **nous prévenir immédiatement, ainsi que votre loueur**. Tous les numéros de contact sont indiqués dans votre documentation de voyage.

d. Est-ce que mon vélo est assuré ?

Il n'existe pas encore aujourd'hui d'assurance pour les vélos de location. Pour éviter tout problème, nous mettons à votre disposition un guide pour bien sécuriser votre vélo. En le respectant, et en conduisant prudemment, votre séjour devrait se passer tout à fait sereinement.

Notre assurance Tranquillité proposée en option ne couvre pas votre location de vélo.

Votre assurance, via votre contrat d'habitation, peut couvrir votre location de vélo. Nous vous invitons à vous renseigner auprès d'elle.

e. Est-ce qu'une caution est demandée ?

A la prise en main des vélos, une caution par empreinte sur CB de 200 € à 500 € selon le modèle de vélo vous sera demandée, ainsi qu'une pièce d'identité. En cas de vols ou dommages importants à la restitution, il se réserve le droit de prélever la caution.

Au plaisir de vous accompagner dans l'organisation de ce beau séjour,

L'équipe Chamina Voyages